

2025-2026

RENTRÉE 2025-2026



DOSSIER

Inscription administrative

IFSI du CH de Brive-la-Gaillarde

POLE DE FORMATION EN SANTE
Instituts de Formation des Professionnels de Santé
22, Rue Jules Vallès
19 100 BRIVE-LA-GAILLARDE



Dossier d'inscription administrative ADMISSION

Institut de Formation en Soins Infirmiers du
Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE



NOM (de naissance) :
NOM D'USAGE :
PRÉNOM :

Ce dossier est strictement réservé aux candidats admis en Institut de Formation en Soins Infirmiers pour la rentrée de Septembre 2025 et ayant confirmé leur place à l'issue :

- de la procédure Parcoursup OU
- ayant réussi les épreuves de sélection par la voie de la Formation Professionnelle Continue (FPC) du mois de Février 2025.

Vous devez **imprimer ce dossier en recto uniquement.**

Le dossier est à nous retourner dûment complété et accompagné des pièces demandées **par voie postale en Lettre Suivie (cachet de la poste faisant foi)**, ainsi que le chèque d'inscription ou règlement par carte bancaire, au plus tard :

- Le **30 Mai 2025** pour les candidats FPC ayant confirmé l'inscription auprès de l'institut ;
- Pour tous les candidats Parcoursup ayant accepté définitivement une proposition d'admission, le **plus rapidement possible** ;

L'institut étant fermé du 04 au 17 Août 2025, éviter l'envoi en recommandé pendant cette période car il vous sera retourné faute de réception possible.

LES DOSSIERS DOIVENT COMPORTER L'INTÉGRALITÉ DES PIÈCES DEMANDÉES ET CELA CONDITIONNE VOTRE ENTRÉE EN FORMATION

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE.

La rentrée à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers est fixée au :

LUNDI 01 SEPTEMBRE 2025

La **PRÉ-RENTRÉE** aura lieu le Vendredi 29.08.2025.
Une convocation vous sera envoyée prochainement.

VOTRE PRÉSENCE EST OBLIGATOIRE



Dossier d'inscription administrative

ADMISSION

Institut de Formation en Soins Infirmiers du
Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE



SOMMAIRE

1. PIÈCES À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT POUR L'INSCRIPTION	3
2. FICHE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS OBLIGATOIRE	4
FICHE DE L'ÉTUDIANT(E) (DRH) – RENTRÉE SEPTEMBRE 2025	5
3. PARCOURS SCOLAIRE	6
4. ACCOMPAGNEMENT HANDICAP :	7
5. DOSSIER MÉDICAL	8
6. FICHE DE FINANCEMENT	11
7. ATTESTATION DE RÈGLEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION.....	12
8. CONTRIBUTION À LA VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS 2025.....	13
9. ENSEIGNEMENT CLINIQUE – STAGE.....	14
10. RECUEIL DE DONNÉES D'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE	15
11. DEMANDES DE DISPENSE D'UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	16
12. AUTORISATION d'enregistrement et de diffusion de la voix/image (ÉTUDIANT MAJEUR) .	18
13. AUTORISATION POUR LES MINEURS	19
SUITE AUTORISATION POUR LES MINEURS.....	20
SUITE AUTORISATION POUR LES MINEURS.....	21
14. LISTE DES OUVRAGES 2025.....	22
15. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....	23

1. PIÈCES À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT POUR L'INSCRIPTION

- ☐ 3 Photocopies couleur de la carte d'identité (recto-verso) ou du passeport sur feuille A4 en cours de validité
- ☐ 2 photocopies de l'attestation de droits à l'assurance maladie en cours de validité
- ☐ 2 photocopies du RIB au nom de l'étudiant sur feuille A4
- ☐ La fiche de renseignements complétée
- ☐ La fiche de l'étudiant (DRH) complétée
- ☐ Un chèque de frais d'inscription d'un montant de 175€ établi à l'ordre de Régie IFSI-IFAS. Les étudiants boursiers sont exonérés des frais d'inscription universitaires. Cependant, ils ne recevront leur notification qu'après la Rentrée effective. Ils seront remboursés par chèque à réception de la notification d'attribution de Bourses Sanitaires et Sociales.
- ☐ La fiche de financement du coût de la formation complétée
- ☐ L'attestation de paiement de 103€ (tarif 2024) correspondant aux frais de CVEC obtenue sur la plateforme APOGEE du CROUS (AVEC LE QR CODE) (Exemptés les Promotions Professionnelles et Apprentis)
- ☐ Le certificat médical complété par un médecin agréé (liste disponible sur le site de l'ARS). **À RENDRE AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION.**
- ☐ **L'attestation d'admission Parcoursup ou une attestation sur l'honneur de non inscription sur Parcoursup** pour les candidats ayant passé les épreuves relevant de la Formation Professionnelle Continue.
- ☐ **Autorisations Image/voix**
- ☐ **Une photocopie de l'assurance (attestation) couvrant la responsabilité civile et/ou professionnelle de l'étudiant(e) :** Les étudiant(e)s doivent être garanti(e)s pour l'ensemble des risques couvrant la responsabilité civile, tant lors des stages que des trajets occasionnés par ceux-ci :
 - * Accidents corporels causés aux tiers ;
 - * Accidents matériels causés aux tiers ;
 - * Dommages et intérêts.

SELON VOTRE SITUATION

- ☐ **La photocopie du relevé de notes des épreuves du Baccalauréat 2025 uniquement pour les candidats en classe de terminale durant l'année scolaire 2024-2025.**
Pour les étudiants infirmiers étrangers, joindre obligatoirement :
 - une traduction du diplôme effectuée par un traducteur agréé auprès des tribunaux français,
 - une attestation de comparabilité d'études (ancienne attestation de niveau) de ce diplôme, délivrée par l'organisme Enic-Naric, attestant de l'équivalence au minimum niveau IV (baccalauréat).**Attention :** le délai pour obtenir cette attestation est de plusieurs mois. Les frais liés à cette attestation délivrée par Enic-Naric sont à la charge du candidat. Enic-Naric : 1 avenue Léon Journault 92318 SEVRES CEDEX Tél : 01 45 07 63 21. Site internet : www.ciep.fr/enic-naricfr/dossier.php
- ☐ 1 Photocopie de la carte grise et de l'assurance du véhicule en cours de validité
- ☐ 1 Photocopie de votre permis de conduire
- ☐ La demande de dispense d'Unités d'Enseignement
- ☐ Le certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (obligatoire pour ceux nés après 1988)

À RENDRE LE JOUR DE LA PRÉ-RENTÉE : 29.08.25

- ☐ Le dossier médical dûment complété (Service de la Santé au Travail)



Dossier d'inscription administrative

ADMISSION

Institut de Formation en Soins Infirmiers du
Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE



2. FICHE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

OBLIGATOIRE

Nom de famille (Naissance) : Nom d'usage :

Prénom(s) (dans l'ordre de l'Etat Civil) :

Date et lieu de naissance :/...../..... à N° Dpt :

Nationalité :

Célibataire ☐ ; Marié(e) ☐ ; Concubin(e) ☐ ; Pacsé(e) ☐ , Séparé(e) ☐ ; Divorcé(e) ☐ ; Veuf(ve) ☐

Numéro de Sécurité Sociale :

MODE DE DÉPLACEMENT DURANT LES STAGES

Avez-vous le permis de conduire : ☐ Oui ☐ Non

Avez-vous un véhicule personnel : ☐ Oui ☐ Non

N° d'immatriculation :

Puissance fiscale (P6 sur carte grise) :

ADRESSE LORS DE L'ANNÉE DE FORMATION À VENIR :

N° Rue

Code Postal.....

Commune.....

N° de téléphone fixe N° de téléphone mobile

Email

Coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence (en qualité de + N° de téléphone) :

.....
.....
.....



Dossier d'inscription administrative ADMISSION

Institut de Formation en Soins Infirmiers du
Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE



FICHE DE L'ÉTUDIANT(E) (DRH) – RENTRÉE SEPTEMBRE 2025

MERCI DE COMPLÉTER LISIBLEMENT EN MAJUSCULE LA PRÉSENTE FICHE

NOM :

NOM D'USAGE :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

CODE POSTAL ET VILLE DE NAISSANCE :

DÉPARTEMENT DE NAISSANCE : N°..... NOM:

ADRESSE DE L'ÉTUDIANT PENDANT LA SCOLARITÉ :

.....
.....
.....

N° TÉLÉPHONE :

Fixe :

Portable :

E.MAIL :

Cadre réservé à l'IFSI

- ☐ CNI en cours de validité
- ☐ RIB (au nom de l'étudiant(e))
- ☐ Justificatif d'immatriculation sécurité sociale
- ☐ Adresse de l'étudiant(e) durant la scolarité

3. PARCOURS SCOLAIRE

Titre ou diplôme validant l'inscription aux épreuves de sélection :

☐ BACCALAUREAT Série : Année.....

Spécialité Première : Spécialités Terminale :.....,

N°INE* : (Obligatoire pour les candidats admis via Parcoursup)

☐ D.E.A.M.P Année

☐ D.A.E.U Année

☐ D.E.A.S Année

☐ D.E.A.P Année

☐ Diplôme Infirmier étranger – Pays d'obtention :

☐ Validation des acquis (date) : délivrée par la D.R.J.S.C.S de la région :

FOURNIR LA PHOTOCOPIE DE TOUT DIPLOME OU TITRE OBTENU

Certificat Informatique	B2i	Oui ☐	Non ☐
Certificat Informatique	C2i	Oui ☐	Non ☐

Etudes poursuivies après les études secondaires (PACES – LICENCE – MASTER - Autres) :

(Etudes Supérieures) : **Etablissement(s) - Diplôme(s) obtenu(s) - Année**

.....
.....
.....

(*) – Vous trouverez ce n° INE sur le relevé de notes du Baccalauréat (depuis 1995) ou en contactant votre ancien lycée ou votre ancienne faculté - Il est aussi appelé n° BEA. Il s'agit de 10 chiffres à la suite suivis d'une lettre.

N° Etudiant (si déjà inscrit à l'université) :

Autre(s) Formation(s) : Ecole(s) - Diplôme(s) obtenu(s) - Année

.....

.....

.....

.....

PARCOURS PROFESSIONNEL : Année - Durée - Etablissement - Service - En qualité de

.....

.....

.....

.....

4. ACCOMPAGNEMENT HANDICAP :

Aurez-vous besoin d'un accompagnement spécifique durant votre cursus de formation ?

☐ Non

☐ Oui

Si oui, lequel ?

Si oui, documents à fournir :

- Demande écrite à la direction des instituts de formation
- Aménagements antérieurs (PAP, PPS PAI)
- Bilan orthophoniste récent si troubles des apprentissages
- Justificatif MDPH ou par un médecin agréé MDPH

Votre dossier sera ensuite étudié par la section pour le traitement pédagogique des situations individuelles qui « détermine les possibilités d'aménagement de déroulement des études » conformément à l'arrêté du 31 juillet 2009.

Afin d'organiser au mieux votre rentrée universitaire, merci de contacter dès à présent notre référente Handicap christine.pillien@ch-brive.fr



Dossier d'inscription administrative ADMISSION

Institut de Formation en Soins Infirmiers du
Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE



5. DOSSIER MÉDICAL

*Service de santé au travail
du Centre Hospitalier
de BRIVE-LA-GAILLARDE*

Téléphone : 05 55 92 66 53

Email : med-travail@ch-brive.fr

Dans le cadre de votre admission à l'institut de formation en soins infirmiers, vous êtes prié(e)s **de fournir les documents suivants** :

- **La Fiche Médicale ci-jointe**, remplie par un médecin
- **La preuve de votre immunité** contre la rubéole (pour les femmes) et les oreillons (pour les hommes). Si l'immunité est négative, la vaccination est recommandée mais pas obligatoire
- Une photocopie du carnet de santé (vaccinations), intégrant la vaccination anticovid fortement recommandée **mais non-obligatoire (décret n°2023-368 du 13 mai 2023 relatif à la suspension de l'obligation de vaccination contre la COVID-19 des professionnel et étudiants)**.
- **La preuve de votre immunité contre l'hépatite B**
 - * Dosage quantitatif des Anticorps Anti-Hbs
 - * Recherche de l'AgHbs ➤ (arrêté du 06.03.2007)
- Une **radiographie pulmonaire** et un test tuberculinique datant de moins de 3 mois.
 - BCG - non obligatoire depuis le 1^{er} avril 2019
- Une **photo d'identité** (Nom et Prénom au dos).

CE DOSSIER MÉDICAL COMPLET EST À REMETTRE LORS DE LA PRÉ-RENTRÉE.

Service de santé au travail

NB : Rappel : la vaccination contre l'hépatite B est obligatoire et à débiter ou mettre à jour dès votre inscription en formation.

Dossier d'inscription administrative

ADMISSION

Institut de Formation en Soins Infirmiers du
Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE

- Inscription des étudiants en santé -

Fiche médicale à valider par un médecin

Filière : ☐ Médecine ☐ IFSI
☐ Odontologie ☐ IFAS
☐ Pharmacie ☐ Kinésithérapie
☐ Sage-femme

Autre : NOM : NOM de naissance :
 Prénom : Date de naissance :/...../.....
 Tél. : Email :
 Département de naissance : Code postal lieu de résidence :
 Année d'admission : Commune de naissance ou pays si né(e) à l'étranger :

Avant votre entrée en formation, vous devez apporter la preuve que vous êtes vacciné(e) contre différentes maladies. Si vous n'êtes pas à jour des vaccinations obligatoires, vous ne serez pas autorisé(e) à aller en stage. Les tableaux suivants devront être complétés par votre médecin sauf si le carnet de vaccination numérique a été créé sur www.mesvaccins.net et validé par un professionnel de santé. Cette fiche devra être communiquée, avec les résultats** sérologiques réalisés (au minimum anticorps anti-HBs et anticorps anti-HBc), en même temps que votre dossier d'inscription (article L3111.4 du Code de la Santé Publique).

Un carnet de vaccination numérique est créé et validé par un professionnel de santé : oui : ☐ non : ☐

Diphtérie-Tétanos-Polio (dTP)* / Diphtérie-Tétanos-Polio-Coqueluche (dTPca)

Si un vaccin coquelucheux n'a pas été administré dans les 5 dernières années, faire 1 dose de vaccin dTcaP (au moins 1 mois après le dernier dTP). Ensuite, les rappels seront administrés aux âges fixes de 25, 45 et 65 ans avec systématiquement la valence coquelucheuse.

Dernier rappel dTP : Date : .. / .. / Nom : Dernier rappel dTcaP : Date : .. / .. / Nom :

Hépatite B*

Joindre les résultats sérologiques quelle que soit la date**

Rappel des conditions d'immunisation :

- 1) Ac anti-HBs > 100 UI/l (quels que soient l'historique vaccinal et l'ancienneté des résultats) ;
- 2) Ac anti-HBs ≥ 10 UI/l et Ac anti-HBc négatif (si schéma vaccinal complet) ;
- 3) Ac anti-HBs ≤ 10 UI/l : compléter le schéma vaccinal.

Les différents schémas complets :

- soit pour les adultes (3 doses) :

- 2 doses à 1 mois d'intervalle, la 3ème au moins 5 mois après la 2ème dose ;
- soit accéléré (à titre exceptionnel) : 3 doses en 21 jours, rappel à 1 an.

=> Date : .. / .. / Nom :

=> Date : .. / .. / Nom :

=> Date : .. / .. / Nom :

- soit à l'adolescence de 11 à 15 ans (3 doses) :

- 2 premières doses espacées de 1 mois, puis la 3ème au moins 5 mois après la 2ème dose (schéma préférentiel) ;
- ou 2 doses espacées de 6 mois avec ENGERIX® B20.

Covid-19

Antécédent de COVID : non ; oui (si oui, date : / /)

Dernière injection : non ; oui (si oui, date : / /)

vaccin utilisé :

Rougeole-Oreillons-Rubéole (ROR)

Personnes nées avant 1980 :

- Antécédent de rougeole => Date : / /
- Pas d'antécédent de rougeole ou doute => 1 dose recommandée sans contrôle sérologique préalable.

Personnes nées depuis 1980 : vaccination 2 doses recommandées, à 1 mois d'intervalle quels que soient les ATCD.

Schéma vaccinal :

- Première dose : Date : .. / .. / Nom :
- Deuxième dose : Date : .. / .. / Nom :

Varicelle

+ Antécédent de maladie
+ Pas d'antécédent ou doute

Si pas d'antécédent ou doute => Sérologie à faire

Joindre le résultat**

Si sérologie négative => Vaccination recommandée

- Première dose : Date : .. / .. / Nom :
- Deuxième dose : Date : .. / .. / Nom :

Méningocoque C

Vaccination recommandée jusqu'à l'âge de 24 ans inclus : Date : .. / .. / Nom :

Tuberculose (vaccination non obligatoire depuis le 1er avril 2019)

Date de lecture de l'IDR :

Résultats (mm) :

Si vous disposez d'une IDR (Intra Dermo Réaction) de référence, merci de l'indiquer ici :

Est-il nécessaire de disposer d'un résultat d'IDR pour l'entrée en stage ? Non, ce test n'est pas obligatoire.

Toutefois, le médecin doit proposer à l'étudiant de réaliser cette IDR (ou une IGRA, préférentielle chez les sujets vaccinés par le BCG) car le résultat servira de référence en cas de contagion ultérieure et de détection d'ITL, particulièrement chez les étudiants originaires de zones d'endémie ou de forte circulation.

Cette vaccination n'est plus exigée lors de la formation ou l'embauche. Il appartient aux médecins du travail d'évaluer le risque et de proposer, le cas échéant une vaccination BCG.

À noter, la réalisation d'IDR est à éviter dans le mois suivant une vaccination ROR.

Je, soussigné(e) Dr certifie que les renseignements inscrits ci-dessus sont exacts.

Fait le :

Signature et cachet du praticien :

* Obligatoire

** Nous vous rappelons que tous les éléments demandés doivent être joints sous pli confidentiel.

Dossier d'inscription administrative ADMISSION

Institut de Formation en Soins Infirmiers du
Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE

DOCUMENT À RENDRE AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION



INSTITUTS DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ
(IFSI-IFAS)



Direction des instituts :

Laurence BLANCO

Coordination pédagogique :

Mylène NEYRET

Secrétariat :

Emma BORDES-BOURGES

05.55.92.79.55

Fanny MAGNAUDET

05.55.92.79.18

Je soussigné(e) Docteur (Nom-Prénom)

Médecin à

Déclare avoir examiné(e) ce jour (Nom-prénom):

Entrant en institut de formation des professionnels de santé :

Conformément aux articles 10 et 13 du décret n°88-386 du 19 avril 1988, je constate que l'intéressé(e) n'est atteint(e) d'aucune maladie ou infirmité, ou que les maladies ou infirmités constatées et qui doivent être indiquées au dossier médical de l'intéressé(e) ne sont pas incompatibles avec l'exercice des fonctions postulées.

J'engage ma responsabilité et déclare que l'intéressée(e) :

- ☐ N'est atteint(e) d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique avec l'exercice de la profession aide-soignante ou infirmière ★
- ☐ Ne remplit pas les conditions d'aptitudes physiques ou psychologiques

OBSERVATIONS EVENTUELLES :

Fait et délivré à la demande des instituts de formation des professionnels de santé du CH de Brive, pour valoir ce que de droit,

à

Le

Signature et cachet obligatoire

★Rayer la mention inutile

Certificat médical en vue de l'entrée en IFSI-IFAS
Ce document officiel sera classé au dossier administratif de l'apprenant

6. FICHE DE FINANCEMENT

STATUT	Pièces obligatoires à fournir avec le dossier d'inscription	Partie réservée à l'administration
☐ Salarié(e) du secteur public	L'attestation de prise en charge par l'employeur des frais pédagogiques de formation.	
☐ Salarié(e) du secteur privé	L'attestation de prise en charge de l'employeur ou d'un fonds de formation en produisant l'attestation de prise en charge des frais pédagogiques de formation.	
☐ Inscrit(e) à France Travail	N° Matricule France Travail : Date d'inscription : L'avis de situation à télécharger sur votre espace personnel France Travail. Ce document doit être daté de moins d'un mois à la date de l'entrée en formation à transmettre entre le 01.08.25 et le 29.08.25 (dernier délai). Notification de rejet et/ou de l'octroi d'une rémunération France Travail.	
☐ En poursuite de scolarité	Le ou les certificats de scolarité successifs depuis l'obtention du baccalauréat ou titre équivalent. Le cas échéant, la ou les attestation(s) de scolarité en classe préparatoire aux épreuves de sélection d'entrée en IFSI.	
☐ Bourses Sanitaires et Sociales	Dépôt de demande des Bourses Sanitaires et Sociales – Septembre 2025 Pour information, ouverture de la Campagne à compter de Début Juin 2025	
☐ Aucune des catégories précédentes		



Dossier d'inscription administrative

ADMISSION

Institut de Formation en Soins Infirmiers du
Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE



7. ATTESTATION DE RÈGLEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

Je soussigné(e)

demeurant à

Confirme mon inscription à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du CH de BRIVE.

A réglé les frais d'inscription universitaires par :

- ☐ Un chèque d'un montant de 175€ à l'ordre de Régie IFSI-IFAS (comportant le Nom et le Prénom de l'étudiant(e) au dos du chèque)
- ☐ Carte bancaire

Brive la Gaillarde, le

Signature de l'étudiant(e)

Signature du représentant légal (étudiant(e) mineur)

Un exemplaire est à conserver par l'étudiant(e)

8. CONTRIBUTION À LA VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS **2025**

Cette contribution, d'un montant de **103€** (tarif 2024), est à régler directement sur la plateforme (APOGEE) du CROUS : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

En fonction de votre situation (prise en charge par employeur ou un organisme collecteur), veuillez-vous référer aux conditions détaillées sur le site du CROUS.

Cette somme de 103€ comprend :

- ✓ La cotisation au FSDIE (Fonds de Solidarité et Développement des Initiatives Étudiantes) ;
- ✓ La cotisation pour les activités sportives et culturelles ;
- ✓ La cotisation pour la médecine préventive de l'université.

(Article de loi N°2018-166 du 8 mars 2018)

L'attestation CVEC comportant le **QR Code**, témoin de votre règlement, doit être transmise avec votre dossier.

LES ÉTUDIANTS BOURSIERS, MÊME S'ILS SONT EXEMPTS DU PAIEMENT, DOIVENT OBLIGATOIREMENT NOUS FOURNIR CETTE ATTESTATION.

CETTE ATTESTATION DOIT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE RENDUE AVEC VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION afin de pouvoir vous inscrire à l'université.

PS : Seules les promotions professionnelles sont exonérées de cette contribution

9. ENSEIGNEMENT CLINIQUE – STAGE

➤ **Conformément au règlement intérieur et au projet des instituts du CH de BRIVE,**

- Les lieux de stage se répartissent géographiquement sur les départements de la Corrèze, de la Dordogne, du Lot et de la Haute-Vienne. Il est de ce fait indispensable que chaque étudiant dispose de possibilité de locomotion lui permettant de se rendre sur son terrain de stage.
- Aucune modification d'affectation ne peut être exigée par l'étudiant sous prétexte d'absence de moyen de locomotion ou de raison personnelle d'organisation.
- L'amplitude est de 6 heures à 22 heures ou de 19 heures à 8 heures pour les nuits, sur une base de 35 heures par semaine.

➤ **Les tenues sont fournies par les établissements au regard de l'instruction interministérielle n°DGOS/DGESIP/2020/155 du 9 Septembre 2020.**

Néanmoins, vous devez compléter votre équipement par :

- Des chaussures blanches, silencieuses, fermées, lavables **EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉES AU STAGE**
- D'une montre à trotteuse

Je soussigné(e) (Nom et Prénom de l'étudiant(e)) :

Certifie avoir été informé(e) des obligations de stage (horaires et lieux) et en accepte les modalités d'application.

Fait à Brive le :

Signature de l'étudiant(e) :

Signature du représentant légal (étudiant(e) mineur)

Un exemplaire est à conserver par l'étudiant(e) après signature

10. RECUEIL DE DONNÉES D'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

NOM				
Prénom				
Ville de résidence pendant les études				
Autres villes possibles dans le département				
Dernières expériences professionnelles dans le domaine sanitaire ou médico-social par ordre chronologique				
Année	Durée	Etablissement	Service/Unité	Fonction
Stages dans le domaine sanitaire ou médico-social par ordre chronologique				
Année	Durée	Etablissement	Service	En qualité
Projet professionnel possiblement envisagé				
	Oui	Non	Ne sait pas	
Puériculture				
Anesthésie-Réanimation				
Bloc opératoire				
Cadre de santé				
Infirmière en Pratiques Avancées (IPA)				
Affectation en stage à éviter au regard de votre situation personnelle (sous réserve)				
-				

11. DEMANDES DE DISPENSE D'UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

A retourner au secrétariat de l'institut
avant le 22/08/2025
pour examen en Section pédagogique
Séance fin août 2025

Nom : Prénom :
Téléphone Mail (obligatoire)

En application des articles 7 et 8 de l'arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier :

« Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur de l'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel. »

PIECES A JOINDRE

- ☐ La copie d'une pièce d'identité (noter : copie certifiée conforme à l'original, dater et signer),
- ☐ Le(s) diplôme(s) original (aux) détenu(s),
- ☐ Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans,
- ☐ Le cas échéant, le(s) certificat(s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé(e) dans une des professions identifiées au 2° de l'article 7,
- ☐ Un curriculum vitae,
- ☐ Une lettre de motivation,
- ☐ Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers,
- ☐ Le contenu détaillé des enseignements suivis antérieurement

VEUILLEZ LIBELLER PRECISEMENT LES ENSEIGNEMENTS DONT VOUS DEMANDEZ LA DISPENSE

Semestre	UE	Enseignement

Je demande à bénéficier d'une dispense d'enseignement au vu de mon cursus et/ou de mes acquis antérieurs.

Date : Signature de l'étudiant :



Dossier d'inscription administrative ADMISSION

Institut de Formation en Soins Infirmiers du
Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE



Nom : Prénom :
Téléphone Mail (obligatoire).....

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

DECISION DE LA SECTION PEDAGOGIQUE COMPETENTE POUR LE TRAITEMENT PEDAGOGIQUE DES SITUATIONS INDIVIDUELLES DES ETUDIANTS

En application des textes réglementaires de référence (voir page 1) la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants réunie en date du :
_____ 2025

décide :

UE	ECTS	AVIS (accord ou refus)	Argumentation

Date :/...../2025

La directrice, Présidente de la section pédagogique L BLANCO	L'étudiant(e)
--	---------------

12. AUTORISATION d'enregistrement et de diffusion de la voix/image (ÉTUDIANT MAJEUR)

INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS et AIDE-SOIGNANTE

Pôle de Formation en Santé

22 rue Jules Valles

19100 Brive la Gaillarde

Tél : 05.55.92.79.55 / ifsi@ch-brive.fr

AUTORISATION D'ENREGISTREMENT ET DE DIFFUSION DE LA VOIX/IMAGE

Formation : ☐ infirmière ☐ aide-soignante

Je soussigné(e), (Nom, Prénom, adresse)

.....
.....
.....

☐ autorise ☐ N'autorise pas (cochez votre choix)

les Instituts de Formation, à titre gratuit, à photographier, enregistrer, filmer, publier, exposer et/ou diffuser la (les) photographie(s) ou les films me représentant pour les usages suivants :

- ✓ Présentation d'une activité pédagogique intra ou extra institut
- ✓ Administratif (Trombinoscope, logiciel métier...)
- ✓ Film sur un sujet expressément désigné à caractère pédagogique
- ✓ Exposition de photographies dans le cadre d'activités pédagogiques
- ✓ Publication sur le site internet de l'institut ou du CH
- ✓ Publication à caractère professionnel (livres, revues, réseaux sociaux...)

Cette utilisation concerne la durée de la scolarité.

Je m'engage à ne pas tenir responsable les instituts de formation ainsi que ses représentants pour ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction.

Je déclare avoir 18 ans ou plus et être compétent (e) à signer ce formulaire en mon propre nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Fait à : le

Signature de l'apprenant

13. AUTORISATION POUR LES MINEURS

INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS et AIDE-SOIGNANTE

Pôle de Formation en Santé

22 rue Jules Valles

19100 Brive la Gaillarde

Tél : 05.55.92.79.55 / ifsi@ch-brive.fr

AUTORISATION D'ENREGISTREMENT ET DE DIFFUSION DE LA VOIX/IMAGE d'un apprenant mineur

Vu le code civil (article 9) la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)

Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 16 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image des apprenants mineurs (photographie, voix) quel que soit le procédé envisagé.

Formation : ☐ infirmière ☐ aide-soignante

1. Finalités envisagées

- Présentation d'une activité pédagogique intra ou extra institut
- Administratif (Trombinoscope, logiciel métier...)
- Film sur un sujet expressément désigné à un caractère pédagogique
- Exposition de photographies dans le cadre d'activités pédagogiques
- Publication sur le site internet de l'institut ou du CH
- Publication à caractère professionnel (livres, revues, réseaux sociaux...)

SUITE AUTORISATION POUR LES MINEURS

2. Modes d'exploitation

Autorisation *	Support	Conservation	Étendue de la diffusion
☐ Oui ☐ Non	Gestion Administrative Logiciel métier BL	1 année formation	Personnels administratif, équipe pédagogique
☐ Oui ☐ Non	Trombinoscope	1 année formation	Personnel administratif, équipe pédagogique et apprenants de l'institut.
☐ Oui ☐ Non	Pour un usage collectif dans sa promotion	1 année formation	Personnel administratif, équipe pédagogique et vie scolaire, élèves de l'établissement
☐ Oui ☐ Non	En ligne	1 année formation	Site avec accès réservé (ENT, plateforme, ex ou intranet..) Précisez le(s) site(s) :
☐ Oui ☐ Non	En ligne	1 année formation	Internet (monde entier)
☐ Oui ☐ Non	Support de stockage amovible	1 année formation	Précisez les destinataires du support :
☐ Oui ☐ Non	Projection collective	1 année formation	☐ Usage collectif dans les promotions des Apprenants enregistrés ☐ Autres usages institutionnels à vocation éducative, de formation ou de recherche ☐ Usages de communication externe de l'institution
☐ Oui ☐ Non	Autre	1 année formation	Précisez les destinataires :

SUITE AUTORISATION POUR LES MINEURS

3. Consentement de l'apprenant

- ☐ On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ce projet.
- ☐ On m'a expliqué et j'ai expliqué qui pourrait voir cet enregistrement.

Et je suis d'accord pour que l'on enregistre, pour ce projet ☐ mon image ☐ ma voix.

Nom prénom de l'apprenant :

Signature :

4. Autorisation parentale

Je (Nous) soussigné(e)(s) :

Demeurant à :

Et (nom prénom).....

Agissant en qualité de représentant(s) légal(aux) de : (nom - prénom de l'apprenant).....

Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom et

- ☐ Autorise(ons) la captation de l'image / de la voix de l'enfant et l'utilisation qui en sera faite par son institut de formation
- ☐ N'autorise(ons) pas la captation de l'image / de la voix de l'enfant.

Merci d'écrire lisiblement le mot « **REFUS** » :

Fait à

Le Signature (s) :

14. LISTE DES OUVRAGES 2025

RENTREE 2025 LISTE DES LIVRES POUR LA FORMATION

OUVRAGES OBLIGATOIRES

Titre : Diagnostics infirmiers : définitions et classification 2024-2026

Auteur : NANDA international

Editeur : Elsevier Masson, 2024

ISBN : 978-2-294-78735-5

→ Ce livre est à acheter au format papier, neuf ou d'occasion

Titre : Apprendre à apprendre : A lire obligatoirement pour la rentrée

Auteur : André Giordan

Editeur : Libro, 2024

ISBN : 978-2-290-40921-3

→ Vous pouvez acheter si vous le souhaitez ce livre au format numérique ou d'occasion

→ **Le pack office** (Word, Excel, Powerpoint, Outlook) est fourni gratuitement à tous les étudiants, notre documentaliste vous donnera toutes les informations à la rentrée.

ATTENTION : VOTRE ORDINATEUR DOIT ÊTRE ÉQUIPÉ D'UN DISQUE DUR INTERNE OU EXTERNE

15. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

A partir de la rentrée, le secrétariat des instituts sera en mesure de vous remettre :

- Des certificats de scolarité ;
- La carte CPE du CH de BRIVE
- La carte « étudiante » ; éditée par l'Université de Limoges. Elle vous permettra de prouver votre inscription et votre statut d'étudiant(e), et d'avoir accès aux services de l'Université.

Les informations générales concernant la formation et la programmation vous seront communiquées dès la pré-rentrée et le premier jour de la rentrée.